

RISQUE LIÉ A L'ORGANISATION DU TRAVAIL



©Istockphoto

De quoi s'agit-il ?

Le risque principal est traumatologique et peut s'exprimer sous forme d'accidents de travail.

On peut également constater :

Une fatigabilité accrue en rapport avec des déplacements plus ou moins longs (distance et durée), des amplitudes horaires qui peuvent être importantes, le travail décalé jour/nuit, les week-ends et les jours fériés ainsi que l'enchaînement des contrats de travail sans repos ;

Des prises de risque pour être à la hauteur de la tâche ou de la prestation artistique ;

Des difficultés d'adaptation liées à la méconnaissance des lieux de travail, à la nouveauté de la fonction, à l'obligation de suivre le rythme imposé ou d'atteindre les objectifs, aux problèmes socio-économiques éventuels préexistants ou concomitants ;

Une démotivation en cas de poste sous-qualifié ou inadapté à la compétence.

Quels sont les métiers exposés ?

Tous les métiers de techniciens du spectacle sont potentiellement exposés à ce risque professionnel.

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?	Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?
Thèmes transversaux :	
<p>Co-activité : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques, ▪ Établir un plan de prévention et communiquer les informations à l'ensemble des intervenants, ▪ Élaborer les procédures et consignes adaptées, ▪ Rédiger les documents spécifiques, ▪ Assurer un suivi des travaux.
<p>Équipement de travail et de protection : absence d'équipement de protection collective et individuelle, équipement inadapté, inopérant, mauvaise utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir les équipements de travail adaptés, en bon état, ▪ Assurer un contrôle périodique, ▪ Tenir compte de la pénibilité dans le choix des équipements de travail.
<p>Environnement : méconnaissance des lieux, lieux non adaptés...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser la formation professionnelle, ▪ Organiser l'accueil aux postes de travail, ▪ Mettre en place des moyens de communication, ▪ Repérer les lieux avec les salariés.
<p>Information, formation du personnel : absence, lacunaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former et sensibiliser les salariés aux risques auxquels ils peuvent être exposés, ▪ Lister les postes de travail exposés à des risques spécifiques et qui demandent des compétences spécifiques.
Thèmes spécifiques :	
<p>Contraintes de temps : urgence, précipitation</p>	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les rôles et responsabilités de chacun en matière de santé et sécurité au travail, ▪ Organiser la formation professionnelle, ▪ Organiser l'accueil aux postes de travail, ▪ Rédiger les consignes au poste de travail. ▪ Instaurer un planning des travaux, ▪ Organiser régulièrement des réunions. <p>Formation, information, sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation continue, ▪ Former les responsables hiérarchiques au management.
<p>Contraintes d'horaires : travail de nuit, horaires décalés, travail le week-end, horaires variables, plannings tardifs, enchaînement des contrats (multiplicité des employeurs)</p>	
<p>Tâche : multiplicité, surcharge, travail en équipe ou seul, polycompétence</p>	
<p>Contrat de travail : instabilité, précarité</p>	

Pour tout complément d'information ou question relative au risque lié à l'organisation du travail n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou la Conseillère en Prévention des Risques Professionnels du CMB à intervention@cmb-sante.fr